



La FHF rappelle l'urgence d'aboutir au vote d'une LFSS et veut poser le cadre d'une loi de programmation pour sortir les politiques de santé du pilotage court-termiste

Paris, le 21 janvier 2025

- **Les établissements publics** de santé et du médico-social **abordent l'année 2025 avec des finances historiquement dégradées, tout en faisant face à l'épidémie de grippe qui frappe durement et crée des tensions sur l'hôpital** du fait de déséquilibres systémiques qui fragilisent l'ensemble du système de santé.
- Alors que **le déficit des hôpitaux publics pourrait atteindre 3,5Md€ en 2024**, il est urgent de les doter de financements adéquats pour leur permettre de surmonter leurs déficits et de maintenir leurs investissements. A ce titre, la FHF salue l'annonce du milliard supplémentaire dans l'ONDAM établissements de santé et demande qu'il soit dédié aux activités en dette de santé publique et/ou sous-financées (médecine avec nuitées, psychiatrie publique, chirurgie de recours, pédiatrie, obstétrique, soins critiques – réanimation notamment).
- La situation actuelle démontre une fois de plus l'inadaptation du mode de pilotage des politiques de santé : en conséquence, **la FHF veut poser le cadre d'une loi de programmation en santé.**

RÉPONDRE À L'URGENCE ÉPIDÉMIQUE

Face à l'épidémie de grippe, de nombreux établissements ont déclenché leur plan blanc¹. Ces tensions mettent à nouveau l'accent sur les déséquilibres structurels qui fragilisent l'ensemble de notre système de santé. Il devient urgent de faire de la prévention **un réflexe national** pour réduire la pression sur nos hôpitaux. La FHF rappelle la **nécessité d'une obligation vaccinale renforcée pour les soignants.**

Pour alléger durablement la pression sur les urgences, il est également essentiel d'agir sur trois axes prioritaires quant à l'organisation de l'offre :

1. Renforcer l'accès aux soins de premiers recours ;
2. Développer les dispositifs pour éviter le recours aux urgences, particulièrement pour les personnes âgées en grandes fragilités ;

¹ Au 17 janvier : 89 établissements publics de santé avaient déclenché leurs plans blancs et 181 dispositifs hôpital en tension recensés.

3. Faciliter la sortie des urgences grâce à des outils et des organisations adaptés.

PERMETTRE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SORTIR DE L'ORNIÈRE FINANCIÈRE

En second lieu, la FHF réitère son appel à l'adoption rapide d'une LFSS garantissant **un juste financement des établissements publics de santé et médico-sociaux**. Chaque jour de retard dans le PLFSS 2025 accentue leur fragilité. Si le rehaussement de l'ONDAM à +3,3 % annoncé par le gouvernement est une bonne nouvelle, la FHF sera vigilante à ce que cette perspective se fasse au bénéfice des activités sous-financées ou en dette de santé publique.

Pour rappel, la **situation financière des établissements publics de santé est extrêmement dégradée** et son évolution est très préoccupante. Le déficit des hôpitaux publics devrait passer de 1,9 Md€ à 3,5 Md€ en 2024.

En synthèse, la FHF demande d'affecter prioritairement ce milliard supplémentaire vers :

- La poursuite du **soutien amorcé en 2024 aux activités en dette de santé publique et/ou sous-financées** : médecine avec nuitées, psychiatrie, chirurgie de recours, pédiatrie, obstétrique, soins critiques - réanimation notamment).
- Les activités de **recherche clinique et l'innovation** doivent faire l'objet de financement soutenus et pérennes.
- Il est également crucial de soutenir la **psychiatrie publique**, qui assure la prise en charge de 90% de la file active, avec un taux d'évolution *a minima* équivalent à celui de l'ONDAM établissements de santé.

La situation budgétaire reste également très difficile pour les EHPAD et les ESMS publics confrontés depuis trois ans à une crise financière inédite. Il en va du maintien de l'offre médico-sociale publique : **la FHF appelle à un plan de sauvetage immédiat des établissements les plus en difficultés et redemande la correction des inégalités socio-fiscales** qui les frappent dans le mécanisme d'allocation des ressources, sur lesquelles elle alerte depuis de longues années.

Par ailleurs, la FHF demande à ce que la compensation liée à l'augmentation des cotisations retraite (CNRACL), fasse l'objet d'une identification bien ciblée et ne vienne pas augmenter artificiellement les tarifs des activités de soin du secteur public.

LA NÉCESSITÉ D'UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ PERFORMANT, DURABLE ET SOUTENABLE

Cinq ans après les débuts de la pandémie de Covid-19, et alors que depuis 2022 trois lois de programmation ont été votées par le Parlement :

- La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur ;
- La loi de programmation militaire ;
- La loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice ;

La santé mérite une logique similaire.

La FHF salue l'engagement du Premier ministre à inscrire notre système de santé dans une logique de planification pluriannuelle.

La FHF salue l'engagement du Premier ministre à inscrire notre système de santé dans une logique de planification pluriannuelle et **veut poser le cadre d'une loi de programmation en santé** qui pourrait s'articuler autour de chapitres structurants tels que :

- Orientations stratégiques fixées à partir d'objectifs de santé publique, dont la réduction de la prévalence des maladies chroniques et l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé ;
- Financement et équilibres économiques ;
- Accès aux soins et prévention ;
- Recherche, innovation et numérique ;
- Équipements et investissements ;
- Psychiatrie et santé publique ;
- Formation, compétences et métiers.

Ce travail sera à conduire de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la santé et toutes les parties prenantes. Il nécessitera un portage politique et démocratique le plus large possible.



Pour le président de la FHF,
Arnaud ROBINET

”

L'année 2025 s'ouvre avec de nombreux obstacles pour les établissements publics. Entre une situation financière historiquement dégradée, une épidémie de grippe qui frappe durement faute d'organisation efficiente du système de santé, et un flou budgétaire persistant, les semaines à venir seront décisives.

L'accumulation des difficultés est aussi un rappel de la nécessité de revoir notre mode de pilotage des politiques de santé. Plus que jamais, la construction d'une loi de programmation pour la santé est une urgence politique. C'est pourquoi la FHF s'attèlera à en proposer un cadre avec l'ensemble des acteurs de la santé. Nous n'avons plus le temps d'attendre que les promesses soient traduites en actes.

EN 2025, AGIR AVEC FORCE POUR DE GRANDES CAUSES DE SANTÉ PUBLIQUE

En 2025, la FHF se mobilisera également tout au long de l'année pour défendre plus particulièrement deux grandes causes de santé publique : la psychiatrie et la santé mentale, ainsi que la santé des femmes.

Sur la psychiatrie, il faut rappeler que celle-ci traverse une période de tension extrême, exacerbée par une demande croissante de soins. Cette hausse des besoins allonge considérablement les délais d'attente pour une première consultation. La situation est encore plus critique en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, où le nombre d'enfants concernés progresse de façon alarmante. **La FHF publie ce jour une version enrichie de son livre blanc dédié à la psychiatrie** qui met l'accent sur la nécessité de garantir des parcours de soins sans rupture ; de renforcer l'offre pour les enfants et les adolescents ; d'un plan d'accompagnement pour la modernisation des infrastructures et d'une stratégie nationale sur 10 ans.

Sur la santé des femmes, en cette année de cinquantenaire de la promulgation de la loi Veil, la FHF s'engage à mener ce combat majeur avec l'ensemble de son écosystème. Elle se fixe notamment pour objectif d'agir pour le renforcement du dépistage des pathologies gynécologiques et des symptômes spécifiques aux maladies cardiovasculaires des femmes; pour que les femmes bénéficient de l'excellence de la recherche française en santé ; pour que la condition des femmes soit reconnue et pleinement prise en compte. Le Monde a publié le 17 janvier le « **Manifeste pour la santé des femmes** » signé par plusieurs centaines de personnalités à l'initiative de la FHF.



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

www.fhf.fr

CONTACT PRESSE

HAVAS

communicationfhf@havas.com



10 000 abonnés

[@federationhospitalieredefrance](https://www.facebook.com/federationhospitalieredefrance)



85 000 abonnés

[Fédération hospitalière de France](https://www.linkedin.com/company/federation-hospitaliere-de-france)



30 000 abonnés

[@laFHF](https://twitter.com/laFHF)